



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/07/2018

Dossier complet le :

24/07/2018

N° d'enregistrement :

2018-6977

1. Intitulé du projet

Extension de la zone d'activités du Fief de la Couture à Genté, d'une superficie de 8,2 ha

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Grand Cognac communauté d'agglomération

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jérôme SOURISSEAU - Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 7 0 5 1 4 0 0 0 1 9

Forme juridique

7348 communauté d'agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39°b)	Aménagement d'une zone d'activités sur une superficie de 8,2 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Viabilisation de terrains agricoles et viticoles par la création de voiries, réseaux, cheminements doux, espaces verts, signalétique.
Au regard des besoins économiques identifiés sur le territoire, les lots à créer auront une superficie comprise entre 1 500 et 5 000 m². Leur nombre n'est pas encore défini à ce jour.

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement de la zone d'activités permettra d'accueillir les entreprises artisanales et industrielles qui souhaitent s'implanter et/ou se développer sur le territoire de Grand Cognac.

Ce projet permettra de répondre à la forte demande des entreprises, liée au dynamisme économique local porté par la filière du cognac dans son ensemble.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront à réaliser des terrassements pour créer des voies de circulation et des tranchées pour les réseaux d'électricité, d'eau potable, d'éclairage public, de télécommunication. Des dispositifs de gestion des eaux pluviales seront également créés (noues, bassin de régulation) et des plantations d'espaces verts accompagneront les espaces publics.

Les travaux seront réalisés en deux tranches en fonction de la maîtrise du foncier, en lien avec les démarches en cours avec la SAFER et les propriétaires.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation consistera, pour Grand Cognac, à vendre les lots aux entreprises souhaitant s'implanter. Celles-ci réaliseront ensuite elles-mêmes leurs constructions (y compris leur assainissement individuel) en conformité avec le cadre qui leur sera imposé par le règlement du lotissement.

Les espaces publics (voiries, espaces verts, signalétique) seront entretenus par Grand Cognac.

Les réseaux seront rétrocédés aux concessionnaires concernés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration "Loi sur l'eau", rubrique 2.1.5.0 de l'article R214-1 du code de l'environnement : déclaration acceptée par la Préfecture de la Charente le 16/11/2011.

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette du projet	8,2 ha
Lots cessibles	1 500 à 5 000 m ²
Surface de plancher prévisionnelle des bâtiments à construire	Non défini, inférieure à 40 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Fief de la Couture 16130 GENTE

Références cadastrales : ZM 5, 6, 7, 8,
55, 56, 58, 64, 65 pour partie, 67, 68,
69, 70

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 19' 38" O Lat. 45° 38' 2" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Zone C du plan d'exposition au bruit de la base aérienne 709 Cognac-Châteaubernard
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Périmètre de protection rapproché du captage de Coulonges Charente
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Utilisation de matériaux de fondation et revêtement des voiries (calcaire, bitume). Sablage des tranchées de réseaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Pas de site Natura 2000 sur la commune ou à proximité.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Consommation de foncier agricole et viticole, prévu au PLU de la commune de Genté.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Trafics routiers et d'engins lors de la réalisation du chantier (4 à 6 mois). Trafics modérés liés aux futures implantations d'entreprises et qui dépendront de leurs activités. Il ne s'agira pas d'une zone dédiée à la logistique.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Bruits d'engins lors de la réalisation des travaux : durée limitée dans le temps. Bruits potentiels des futures activités économiques, non défini à ce jour mais qui sera encadré par la réglementation applicable à chaque activité. Nuisances sonores générées par la base aérienne de Cognac-Châteaubernard.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Eclairage public des voiries, limité à certains horaires.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Eaux pluviales : le projet a déjà fait l'objet d'une déclaration "Loi sur l'eau" relative aux rejets d'eaux pluviales dans le milieu naturel environnant (fossés). Les eaux pluviales seront gérées dans le cadre du projet par le biais de fossés, noues et bassin de régulation.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les entreprises qui s'implanteront engendreront des effluents (eaux usées domestiques et, éventuellement, effluents liées à l'activité) qu'elles devront traiter à la parcelle.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier : déchets inertes non dangereux en quantité limitée. Après installation des entreprises : sera fonction de leurs activités et ces déchets devront être gérés par chaque entreprise dans le respect de la réglementation.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Patrimoine archéologique : un diagnostic archéologique anticipé sera réalisé suite à la saisine de la DRAC. Patrimoine paysager : il est visé une forte intégration paysagère du projet, par le biais du plan de composition de la zone et de plantations adaptées au contexte local.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Modification de l'usage du sol : remplacement de l'activité agricole et viticole par des activités artisanales et industrielles. Des démarches foncières sont engagées avec la SAFER pour réaliser des échanges de terres et ainsi limiter l'impact sur l'outil de production des exploitants agricoles concernés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Sur le plan paysager : intégration du projet à son environnement par le plan de composition et les plantations d'essences locales.
Gestion des eaux pluviales intégrée au projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire car ce projet :

- concerne l'extension d'un espace économique déjà existant,
- est identifié dans le PLU communal comme "zone à urbaniser destinée à accueillir des activités économiques" depuis 2015. Ce PLU a lui-même été dispensé d'évaluation environnementale après examen au cas par cas.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 6 relative aux sites Natura 2000 situés dans les communes avoisinantes. Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à COGNAC

le, 18 juillet 2018

Signature

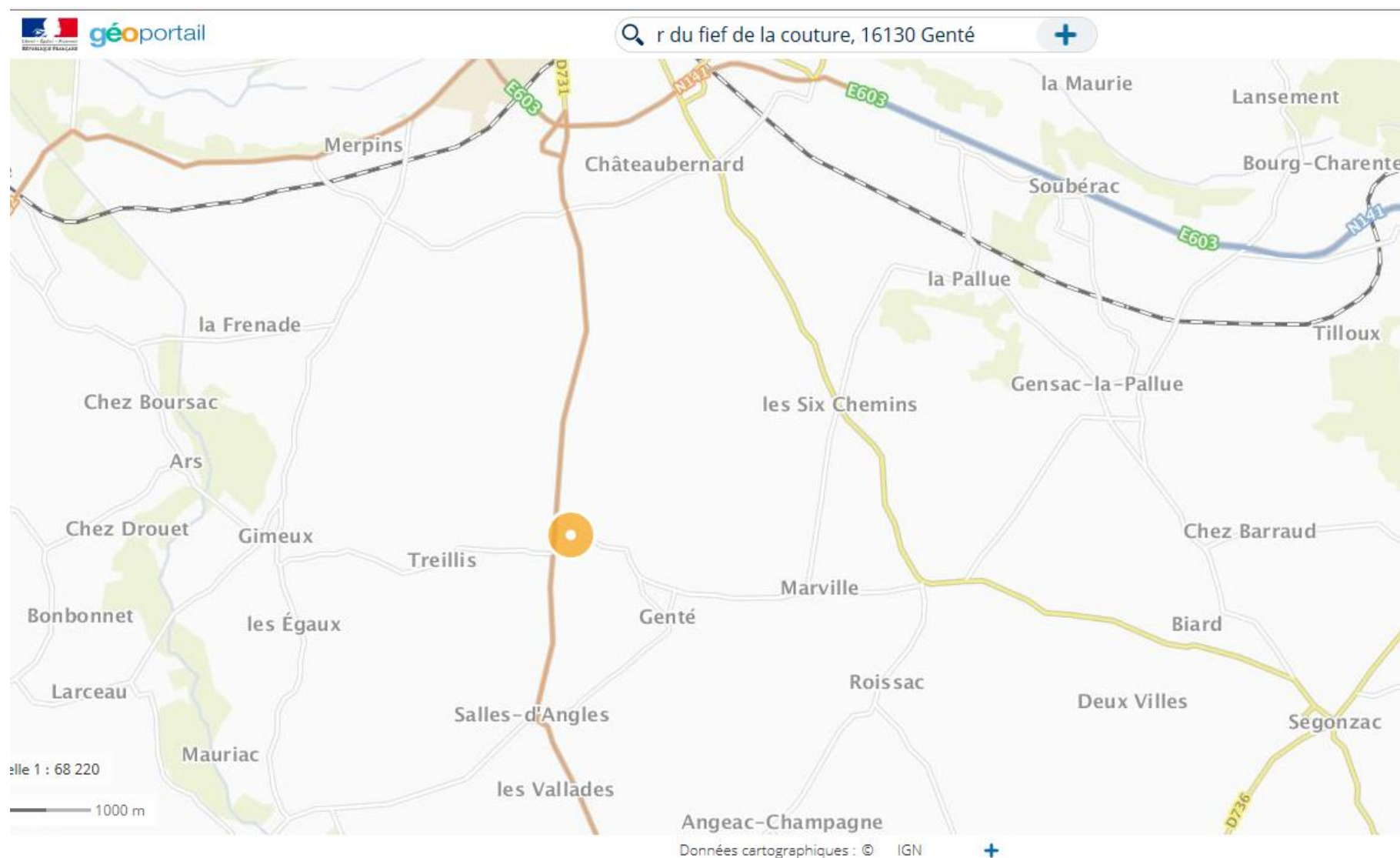


Le Président

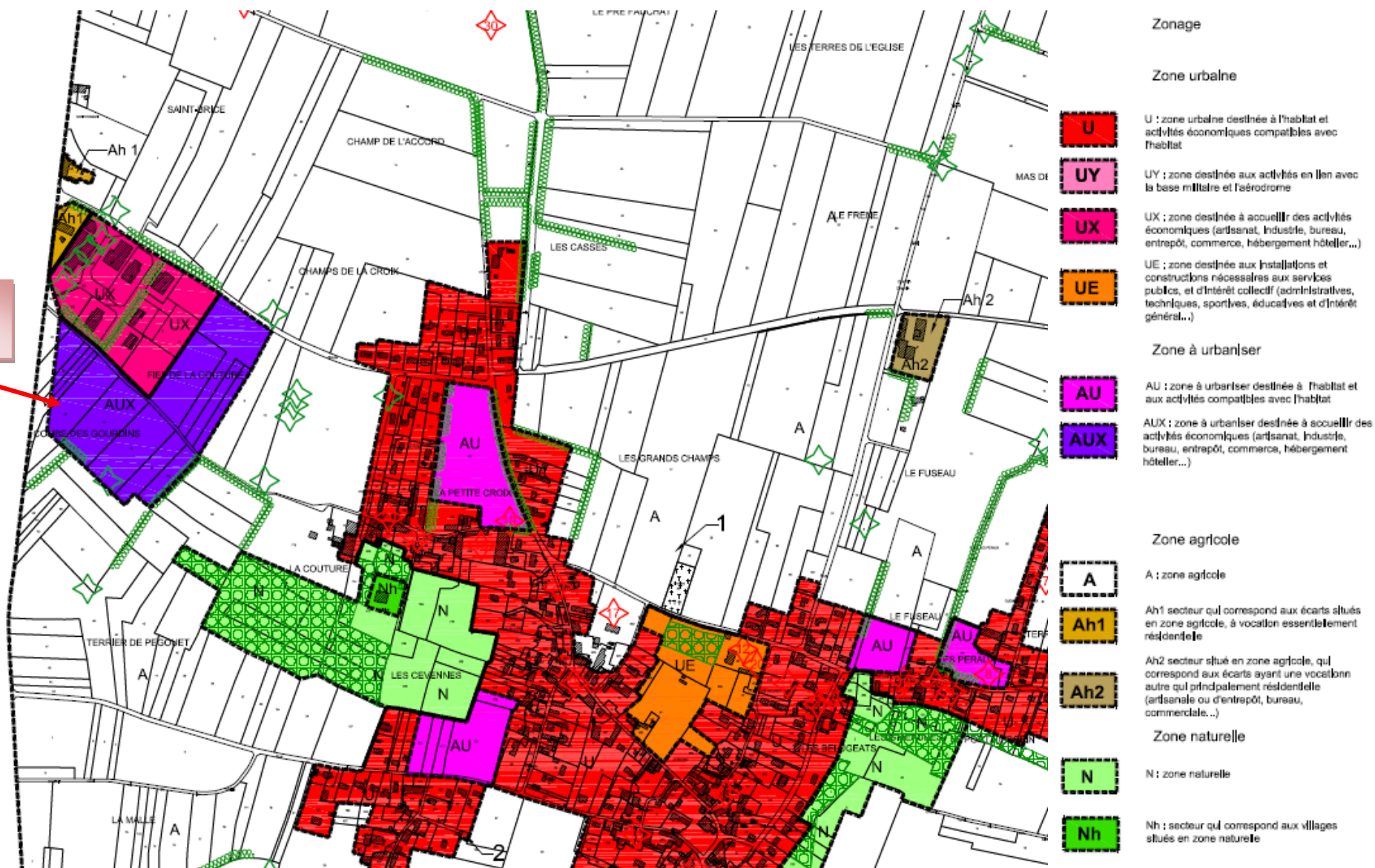
Jérôme SOURISSEAU

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

ANNEXE 2 – PLAN DE SITUATION GENERAL



ANNEXE 2 – PLAN DE SITUATION - Extrait du plan de zonage du PLU de GENTE



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

ANNEXE 3 – PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

Localisation cartographique



Photographie n°3

Environnement proche



Photographie 1 : projet vu depuis la voie d'accès via la RD 731 - 12 avril 2018



Photographie 2 : projet vu depuis la RD 148 – 1^{er} mars 2018

Paysage lointain



Photographie 3 : projet vu depuis l'espace agricole – 1^{er} mars 2018

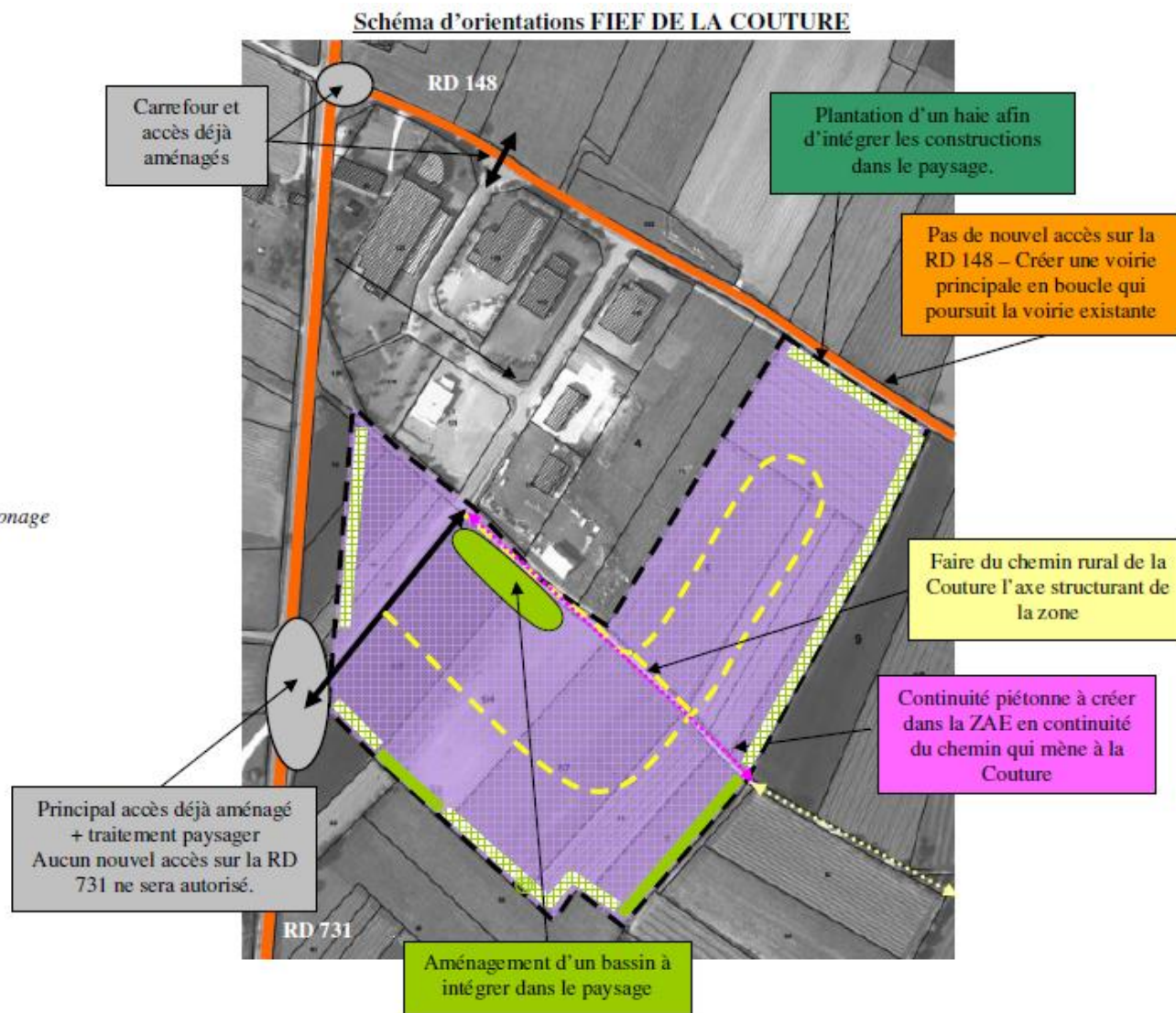
Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

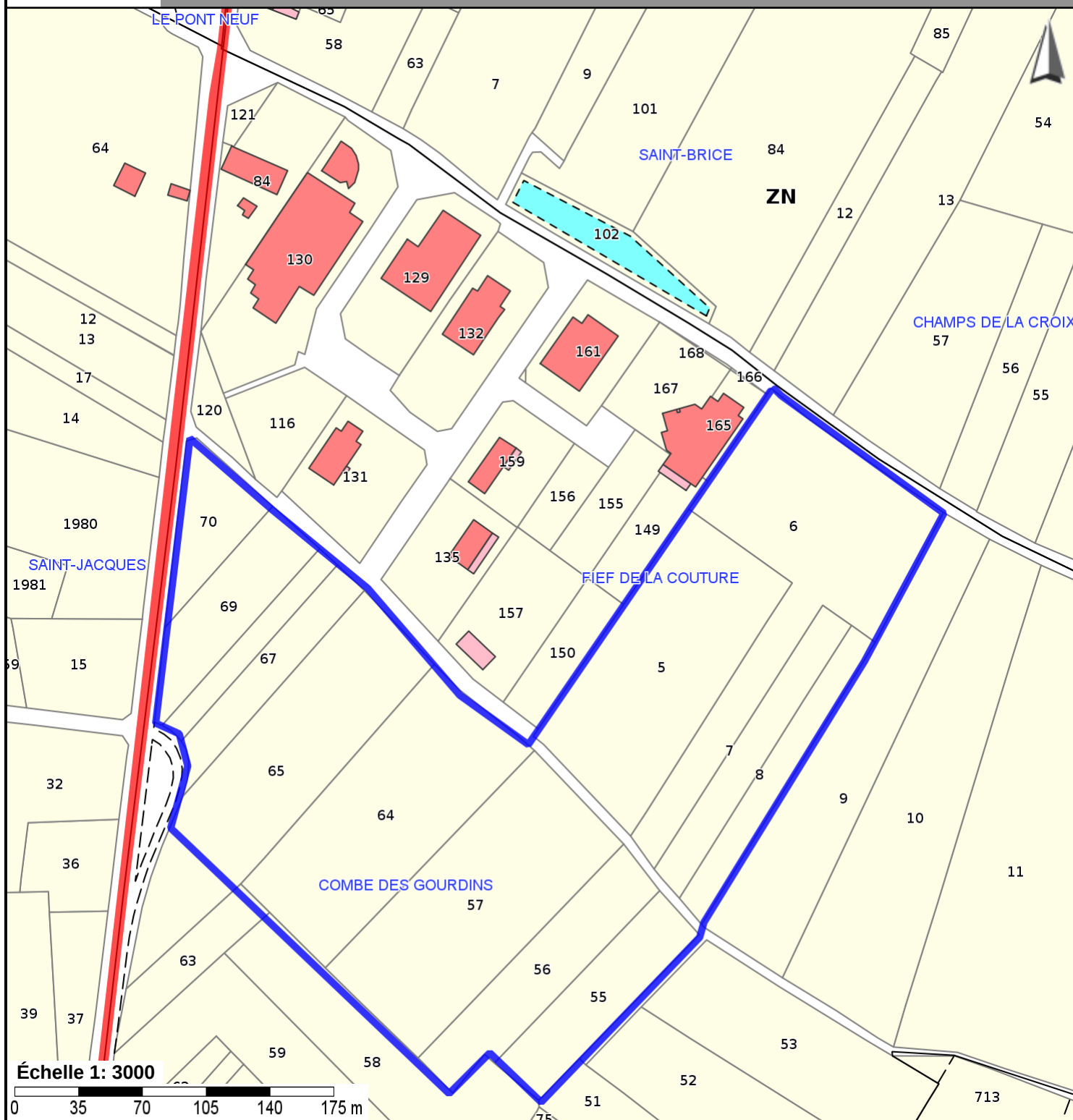
ANNEXE 4 – PLAN DU PROJET



D'après la photographie aérienne et le plan de zonage

- Zone à aménager
- Voie départementale
- Principaux accès à la zone
- Végétation à planter
- Végétation à conserver
- Arbre à conserver
- Principe de voirie principale en boucle à créer sur laquelle pourra se greffer une voirie secondaire.
- Bassin à créer





Cadastre

-  **Communes**
-  **Parcelles**
- Batiments**
 -  Bâtiment en dur
 -  Construction légère
-  **Sections cadastrales**

Voirie et Hydrographie

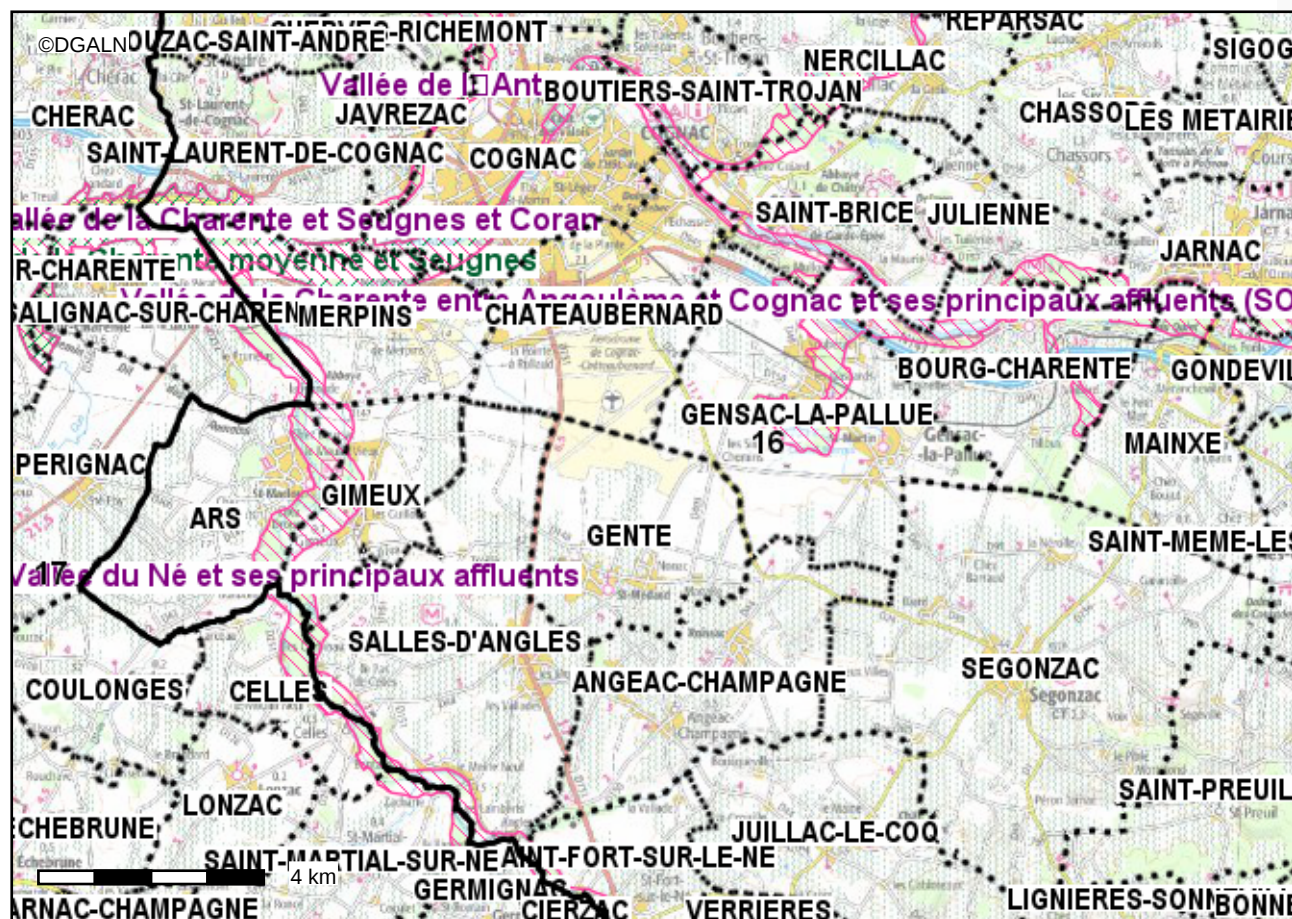
 Cours d'eau

Divers objets, habillage

Objets divers

 Calvaire	 Mur mitoyen
 Mur non mitoyen	 Fossé mitoyen
 Fossé non mitoyen	 Clôture mitoyenne
 Clôture non mitoyenne	 Haie mitoyenne
 Haie non mitoyenne	 Pylône
 Station	 Arrêt
 Halte	 Flèche de cours d'eau
 Autre	 Limite d'État
 Limite de département	 Amorce de limite de commune
 Chemin	 Amorce de voie
 Trottoir sentier	 Gazoduc ou oléoduc
 Aqueduc	 Téléphérique
 Ligne de transport de force	 Rail de chemin de fer
 Limites de pont, aqueduc ou tunnel	 Autre
 Cimetière	 Piscine
 Tunnel	 Parapet de pont ou aqueduc
 Étang, lac	 Limites ne formant pas parcelles
 Autre	

Sites Natura 2000



Conception : DG

Date d'impression :



Description :

Source : MNHN/INPN (données au 30 septembre 2016)

Réalisation : DGALN/SAGP/SDP/BCSI

Carte publiée par l'application CARTELIE

© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP2I (DOM/ETER)